

Procès-verbal

Procès-verbal du Conseil d'établissement de l'école des Prairies, tenue dans son établissement situé au 100, 3^e Avenue à Notre-Dame-des-Prairies, le 20 octobre 2025 à 18 h 30.

Présence des membres du Conseil d'établissement :

	Présent	Absent
Jonathan Masse, président	☒	☐
Audrey Vézina, parent	☒	☐
Mathieu Lafrenière, parent	☒	☐
Vincent Motard Côté, parent	☒	☐
Émilie Bédard, parent	☐	☒
Geneviève Babin, parent	☒	☐
Isabelle Robert, enseignante	☒	☐
Catherine Caron, enseignante	☒	☐
Marie-Èlène Gravel, enseignante	☒	☐
Caroline Marsolais, enseignante	☒	☐
Rémi Lépine, soutien	☐	☒
Monique St-Cyr, service de garde	☒	☐
Steve Larocque, directeur	☒	☐
Mélanie Lapierre, directrice adjointe	☒	☐
Substituts		
Fanny Légaré, parent	☒	☐
Abdourahamane Souleymane Abba Kiari, parent	☒	☐
Valérie Dupuis, enseignante	☐	☒
Nadine Baillargeon, soutien	☒	☐

Assistant également à la séance :

Katrina Berry

Prénom, nom

Secrétaire d'école

Titre

Procès-verbal

1. Mot de bienvenue

M. Larocque souhaite la bienvenue à tous et se présente pour les nouveaux membres du CÉ.

2. Vérification du quorum

Le quorum est atteint.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CE-2025-10-20-001 Mme Vézina propose l'adoption de l'ordre du jour.

4. Questions orales du public

Aucune question.

5. Adoption et suivi du procès-verbal de la rencontre du 9 juin 2025

Le vendredi 24 octobre sera présenté le projet Boréal à la direction générale du CSSS. Un retour sera fait ultérieurement à ce sujet.



5.%20Procès-verbal
%2020250609.pdf

CE-2025-10-20-002 Mme Babin propose l'adoption du procès-verbal tel que soumis.

6. Nomination aux différents postes du conseil d'établissement

6.1 Présidence

Mme Vézina et M. Lafrenière proposent M. Masse à titre de président.

CE-2025-10-20-003 M. Masse est élu président par acclamation.

6.2 Vice-présidence

M. Lafrenière propose Mme Vézina à titre de vice-présidente.

CE-2025-10-20-004 Mme Vézina est élue vice-présidente par acclamation.

6.3 Secrétaire

Mme Vézina propose Katrina Berry, secrétaire d'école, à titre de secrétaire du CÉ malgré qu'elle ne soit pas membre.

Procès-verbal

CE-2025-10-20-005

Mme Berry est élue secrétaire par acclamation.

6.4 Représentants de la communauté

La loi sur l'instruction publique mentionne qu'un membre du CÉ peut être un membre de la communauté du secteur de l'école, tant qu'il n'est pas un parent.

Il n'y a aucun membre représentant de la communauté pour le moment. Le titre reste vacant à ce jour.

7. Dénonciation de conflits d'intérêts

Le document de dénonciation a été remis aux membres du CÉ.



7.%20Dénonciation
%20intérêts.docx

CE-2025-10-20-006

Aucun membre du CÉ ne présente de conflits d'intérêts à ce jour.

8. Fonctionnement du conseil d'établissement

8.1 Régie interne

M. Larocque explique le fonctionnement de la régie interne du CÉ.

M. Masse mentionne que le budget annuel de 530.00\$ du fonctionnement du CÉ a été retiré, suite aux coupes budgétaires gouvernementales.



8.1%20Règles%20d
e%20régie%20interr

CE-2025-10-20-007

Mme Caron propose les règles de régie interne avec les modifications au budget alloué.

8.2 Calendrier des réunions

M. Larocque mentionne que la Loi sur l'instruction publique demande au minimum six (6) réunions par année scolaire. Il demande les disponibilités de tous afin de pouvoir organiser les rencontres du CÉ en conséquence.

Procès-verbal

M. Larocque précise que le mois de février serait propice pour les décisions concernant l'organisation des volets académiques de l'école.

Les dates proposées sont les suivantes :

- Mardi 2 décembre, 18 h 30
- Lundi 19 janvier, 18 h 30
- Mercredi 25 février, 18 h 30
- Mardi 14 avril, 18 h 30
- Mercredi 27 mai, 18 h 30
- Lundi 15 juin, 18 h 30

CE-2025-10-20-008

Mme Marsolais propose le calendrier des rencontres tel que discuté. La proposition est adoptée unanimement.

8.3 Courriel et coordonnées des membres

M. Larocque présente la liste des membres du CÉ.



8.3 Liste des
membres du CE 2021

9. Points de la direction

9.1 Budget et équivalent temps complet (information)

M. Larocque mentionne que les informations sont changeantes régulièrement et que beaucoup de mises à jour ont été faites depuis le début de l'année scolaire.

M. Larocque présente à l'écran et explique le document *Résumé travaux budgétaires paramètres initiaux*.



9.1 Résumé travaux
budgétaires paramè

9.2 Activités et sorties (approbation)

Procès-verbal

M. Larocque présente le principe de base suivant : Les parents ne doivent pas payer plus de 40.⁰⁰\$ par enfant par année pour les sorties scolaires.

Il précise que dans les années précédentes, l'école payait l'entièreté des sorties scolaires. Cette année, les parents devront déboursier un certain montant relatif aux sorties scolaires du niveau de leur enfant, mis à part les sorties en rapport avec la culture à l'école.

M. Larocque demande aux membres du CÉ quel serait le montant idéal maximum que les parents devraient déboursier par enfant annuellement.

Les membres du CÉ soulèvent le problème de l'inflation et que le transport scolaire coûte très cher. Ils se questionnent sur la capacité des parents à payer et le préjudice que pourraient subir les enfants qui sont en situation défavorisée.

M. Larocque mentionne que l'école devrait être en mesure de pallier les coûts des sorties aux parents qui sont dans une situation financière précaire. Il précise que cette décision peut augmenter le fardeau budgétaire de l'école.

M. Lafrenière soulève être mal à l'aise d'augmenter les coûts de sorties scolaires à cause des compressions budgétaires.

Mme Vézina demande s'il serait possible de facturer un certain pourcentage aux parents et que l'école en absorbe la balance, afin de ne pas refiler la facture totale aux parents en raison des compressions budgétaires gouvernementales.

Mme Robert ajoute que les enfants ne devraient pas en être pénalisés.

Mme Marsolais craint que, si l'école absorbe les frais des sorties scolaires, il n'y ait aucun changement quant aux budgets alloués puisque personne ne sera mécontent de la situation.

Mme Vézina ajoute que les parents du milieu scolaire de l'école des Prairies s'impliquent beaucoup dans la vie de leur enfant et que beaucoup font des activités parascolaires.

Procès-verbal

Mme Babin se questionne concernant le volet *activité* et le volet *sortie de groupe*. Elle mentionne que certains enfants ont besoin du volet socioaffectif amical plus que de la sortie scolaire en tant que telle et que c'est un aspect à ne pas négliger.

M. Larocque présente le document *Projet activités scolaires 2025-2026* à l'écran.



9.2%20Projet%20act
ivités%20scolaires%

Mme Vézina se questionne au sujet des campagnes de financement.

Mme Caron évoque la possibilité de financer un certain montant par enfant pour réduire la facture totale de chaque élève.

M. Larocque soulève la pertinence de certaines sorties sur la portion éducative ou sportive.

M. Lafrenière propose que le coût maximal total des sorties par élève soit plafonné à 50.⁰⁰\$ et qu'aucune autre activité ou sortie payante ne soit acceptée pour l'année scolaire en cours.

CE-2025-10-20-009

La proposition des coûts acceptée unanimement.

Les activités et les sorties seront approuvées par courriel.

9.3 Plan de lutte contre la violence et l'intimidation (adoption)

M. Larocque mentionne que les différences entre le plan de lutte des années précédentes et de l'année en cours sont principalement au niveau de la culture et de l'ethnie.

Mme Lapierre ajoute que les mesures mises en place ont été détaillées dans les différentes catégories du document. Elle mentionne que des aides ont été ajoutées afin de catégoriser les événements et de suivre des protocoles préétablis pour traiter l'information et de faire les suivis adéquats selon chacune des situations possibles.

Procès-verbal



9.3 064i Plan de
lutte MEQ 2025-2026

M. Motard propose l'adoption du plan de lutte tel que présenté.

CE-2025-10-20-10

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9.4 Budget annuel de fonctionnement du conseil d'établissement (information)

M. Larocque mentionne qu'il n'y a présentement aucun budget alloué à ce jour, mais qu'une mise à jour sera possiblement faite éventuellement.

M. Motard propose que le CÉ mandate M. Larocque de faire mention que les coupes budgétaires briment les membres dans leur fonction et démotive peut-être l'implication de futurs membres.

« Que le conseil d'établissement déplore la décision du Centre de services scolaire des Samares de n'allouer aucune somme pour son budget de fonctionnement. L'absence d'un budget de fonctionnement pourrait freiner la participation des membres aux réunions et empêchera le conseil de soutenir financièrement les initiatives de vie scolaire qu'il veut encourager.

Que le conseil d'établissement mandate la direction pour transmettre cette résolution à la direction générale du Centre de service scolaires des Samares. »

CE-2025-10-20-11

La proposition est adoptée unanimement.

9.5 Code de conduite (approbation)

M. Larocque explique l'ajout des points concernant l'utilisation du cellulaire et autres appareils mobiles sur le terrain de l'école et du vouvoiement des adultes.

M. Larocque mentionne que les règles ont été mises en place et suivies depuis le début de l'année scolaire malgré que le code de conduite aurait dû être approuvé par le CÉ au préalable.

Procès-verbal

Mme Gravel propose l'approbation du code de conduite tel que présenté.



9.5 Code de
conduite des Prairie

CE-2025-10-20-12

La proposition est adoptée unanimement.

9.6 Demande pour le fonds 9 (adoption)

Ce point est remis à la prochaine réunion du CÉ.

9.7 Projet éducatif (information)

M. Larocque mentionne être très satisfait que les libérations des membres du personnel enseignant pour les rencontres du projet éducatif soient possibles à d'autres moments que pendant les journées pédagogiques.

M. Larocque présente brièvement la salle de pilotage.

10. Vie scolaire

Mme Marsolais souhaite une bonne semaine des directions à M. Larocque et Mme Lapierre.

Mme Caron annonce les sorties scolaires prévues mardi et mercredi pour les 3^e et 4^e année.

Mme Marsolais mentionne que la présence des éducatrices en milieu scolaire lors des surveillances des récréations leur offre l'occasion de se consacrer à d'autres tâches pendant ce temps.

11. Formation obligatoire des membres du conseil d'établissement

M. Larocque explique que la formation s'adresse aux nouveaux membres du CÉ et que le lien pour suivre la formation (capsules) leur a été envoyé par courriel.

12. Comité de parents

Mme Babin mentionne que la prochaine rencontre du comité de parents se tiendra mercredi.

Procès-verbal

13. Varia

Aucun varia.

14. Date de la prochaine rencontre du conseil d'établissement

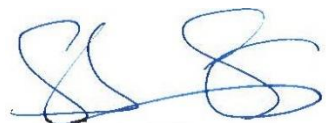
La prochaine rencontre se tiendra le mardi 2 décembre à 18 h 30.

15. Levée de l'assemblée

Mme Caron propose la levée de l'assemblée.

CE-2025-10-20-13 L'assemblée est levée à 21 h 05.

Jonathan Masse, président



Steve Larocque, directeur

Procès-verbal rédigé par Katrina Berry.